AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 23 juillet 1874

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 23 juillet 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation2 p. (240r, 241v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 23 juillet 1874, consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <a href="https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47865">https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47865</a>

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>23 juillet 1874</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Taupier</u>, <u>J.</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)

#### **Description**

RésuméGodin a appris que Taupier avait interdit à Delaruelle d'ouvrir le courrier avec lui chaque matin. Godin lui demande de quel droit Taupier a modifié des fonctions que Godin avait attribuées à Delaruelle ; il lui demande de le rétablir dans ses fonctions d'agent commercial et en particulier de l'autoriser à consulter les livres de comptabilité. Godin s'étonne que Taupier fasse des mutations parmi le personnel sans le consulter. Il indique à Taupier qu'il préfère lui parler de cela avant d'en informer Eugène André.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## **Mots-clés**

<u>Critiques</u>, <u>Emploi</u>, <u>Fonderies et manufactures "Godin"</u> Personnes citées

- André, Eugène (1836-)
- Delaruelle [monsieur]

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 14/12/2023 Normaides 29 Fieles 74

Monsieur Canpier,

provide surprise que depuis
que s'as quille quise vaus
enes interdis a la Delarmente.

d'auroir chaque matir le
courrier de concert avec vous
hour prendre commissance
de son contemu. Le me quis
comprendre, en aucune façon
commens il se fait que vous
avez juge à propos de modifies
des fonctions que s'avais moi
meme assigniess; dans m'en
instruire.

In croyais arain sufficient.
mont cherche à nous carligieure
que le mis loire à estre prochamen
à l'autorité sui présend se

faire impour aussi militaire ment. Le vous demande sanc de reintegner 16 delarneile dans la fanction que je lui arais donnée comme agent commercial, se lou rendre down autorite pour conscelles tel livre qu'il jugera à propos saus qu' il ait bevoir de demander de permission a persenne. Je comprende que le chef de complabelite passa seel passa les écritures, mais se ne sai pas en quoi les autres fond tromaires deracent emper de jerendre oans les levres in senssignement que les necessaires; et wares me parrises, etto ento como co

rapport saus une voie land à fait contraire à celle que j'attoriais de vous. to est donc de la alus grande urgence que vous réparies par vous-meme legget des factoures consiguences que cela peut avoir pour votre consideration personnelle. ris-à-vis des employes. Car di vous ne le fairet , se krais oblige de le faire moimeme. Ce que j'alterdais de vans, c'est que le le d'arrèts les employes dans lecco jone hous vous les leur renères. faciles. Je trouve and particulier ause que vous farrer des mutations dans le personnel dans free I in vais enforming er po chair que vous ever lain

d'arair la viain heureuse deux nos enangement. I aurais que exiter de vous parle de lout cela excharger le andre is ien materier? avec vous, mais arant de lui en parler pai jugo a. propos de vois faire connects mes impressions afin our weres me somet pas surpriso s'il car appelé l'un de les jaiers à nous faire des other vations à la drejet. Ce ava à ma demande qu'el le fera. Bepondant à votre lettre de 19th j'ai a vous fairs remarquer qu'on me peut confier une caise à ren enfant. g'ai bien l'honineur de rous sa heel